



ROËZÉ SUR SARTHE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Marché de Noël

Date :

Samedi 7 décembre 2024

15 h 00 – 21 h 00

Lieu :

Jardin de l'Hospice

Dossier complet, accompagné de votre règlement,
à retourner **avant le 31 octobre 2024** à l'adresse suivante :

Mairie de Roëzé-sur-Sarthe

15 rue de la mairie

72210 Roëzé-sur-Sarthe

ou

par mail à mairie-roeze@wanadoo.fr

MARCHÉ DE NOËL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

Le Marché de Noël, organisé par la commune de ROËZÉ-SUR-SARTHE, se déroulera le **samedi 07 décembre, de 15h00 à 21h00, jardin de l'Hospice, Roëzé sur Sarthe.**

Il accueille des stands de produits alimentaires et non alimentaires.

La vente alimentaire à consommer sur place est réglementée les jours du Marché de Noël sur le lieu de la manifestation et sur le domaine public. Ce droit sera accordé au préalable par l'organisateur et réservé exclusivement à l'organisateur, aux associations, commerçants et artisans.

Article 2 : Les inscriptions et admissions

La manifestation est ouverte à tous les exposants sauf pour la vente de produits alimentaires, qui est réservée aux organismes et aux personnes disposant d'un N° SIRET.

Les candidatures doivent être aussi représentatives que possible de l'activité de Noël.

Chaque candidat présente un dossier à l'organisateur **avant le 31 octobre 2024**. Dossier à compléter ci-après, précisant le matériel électrique utilisé, la location souhaitée, accompagné de tous les documents annexes, et d'un chèque à l'ordre du « Trésor Public ».

Mairie - 15 Rue de la mairie - 72210 ROËZÉ SUR SARTHE, ou par mail : mairie-roeze@wanadoo.fr

Les demandes d'inscription seront examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés (qualité, originalité...).

La participation à une manifestation antérieure ne donne en aucun cas la garantie d'une participation future au Marché de Noël.

Une réponse sera apportée dans les jours qui suivent le dépôt du dossier complet avec le règlement.

Après acceptation de leur dossier et pour garantir leur participation, les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription.

Article 3 : Les emplacements

Les emplacements sont situés en extérieur.

Un emplacement mesure au sol : 3 mètres x 2 mètres.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

Chaque exposant est tenu d'apporter son matériel (grilles d'exposition, rallonge électrique, etc...). Les stands doivent être décorés.

Tarif des locations

- 1 emplacement 3 mètres X 2 mètres + 1 table + 1 banc : 20 € (vingt euros)



Article 4 : Les droits de place

Le règlement est à effectuer par chèque, établi à l'ordre du « Trésor Public », joint avec la confirmation d'inscription.

Pour les exposants : 20 € (vingt euros) pour un emplacement (3 mètres x 2 mètres) + 1 table + 1 banc

En cas d'annulation de la part d'un exposant, le droit de place reste dû.

Article 5 : Les heures d'ouverture

Samedi 7 décembre 2024 – ouverture du marché de Noël de 15 h à 21 h

Les exposants seront accueillis à partir de 13 h 00. L'installation et la mise en place des produits exposés devront impérativement être terminées à 14 h 30. Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité durant toute la durée d'ouverture au public. Les exposants ne pourront remballer qu'à partir de 21h00.

Article 6 : La tenue des stands

La tenue des stands doit être irréprochable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri du regard des visiteurs.

Un effort particulier doit être apporté par les exposants pour créer l'ambiance de Noël.

Une photo du stand décoré et/ou des produits peuvent être joints au dossier d'inscription.

Les stands et les emplacements devront être rendus propres et exempts de déchets.

Article 7 : Les animations

Afin de créer une ambiance festive, différentes animations seront proposées par la Mairie. Les exposants sont invités à présenter leur savoir-faire en assurant des démonstrations.

Article 8 : Responsabilité – Assurance

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Par ailleurs, les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autre lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel, encourrent ou font encourir à des tiers.

L'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière
du présent règlement par les participants.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Identification du candidat

Société Association Madame Monsieur

Si société ou association (champ obligatoire)

Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

Code-postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____

Mail : _____@_____

Numéro SIRET (14 chiffres) : _____

Numéro légal du répertoire préfectoral : _____

Si personne physique :

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : n° _____ rue : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____

Téléphone portable (joignable durant la manifestation) : ____/____/____/____/____

Mail : _____@_____



Demande d'emplacement en qualité de :

Commerçant

Artisan

Producteur

Auto-entrepreneur

Association

Particulier

Autre (préciser) : _____

DESCRIPTION DES PRODUITS PROPOSES A LA VENTE (possibilité de joindre une plaquette)

PRESENCE

Le Samedi

STAND

Indiquer le matériel électrique qui sera branché en précisant la puissance ou l'intensité :

Liste des Appareils branchés	Tension de l'appareil (230V ou 400V)	Intensité en Ampères ou puissance en Watts de l'appareil

Pour rappel :

- chaque exposant doit se prémunir de rallonge ou enrouleur

- sans indication de votre part en besoins électriques, aucun dispositif électrique ne sera attribué

LOCATION

Choix	Désignation	Tarif unitaire	Quantité	Total (€)
Base	Emplacement au sol de 3 mètres x 2 mètres + 1 table + 1 banc	20,00 €		

(Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public)

Total (€)	
-----------	--



ROÉZÉ SUR SARTHE

DOCUMENTS A JOINDRE AVEC LE DOSSIER

Commerçants :

- Carte de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie
N° _____ Validité jusqu'au _____
- Extrait « K bis » du Registre du Commerce et des Sociétés (moins de 3 mois)

Artisans :

- Carte de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des métiers et de l'Artisanat
N° _____ Validité jusqu'au _____
- Carte de ressortissant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département valable pour l'année en cours

Associations :

- Numéro légal du répertoire préfectoral

Auto-entrepreneur et autres structures juridiques :

- Déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur (à justifier)
- Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements

DOCUMENT POUR L'ENSEMBLE DES CATEGORIES

- Attestation de la police d'assurance multirisque 2024** (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)

La signature de ce dossier de candidature entraîne automatiquement l'acceptation du règlement du marché de Noël situé en haut de ce dossier.

Pour rappel :

Le dossier complet accompagné du règlement est à retourner à l'adresse suivante :
Mairie - 15 Rue de la mairie - 72210 ROËZÉ SUR SARTHE ou par mail : mairie-roeze@wanadoo.fr
Après acceptation de leur dossier et pour garantir leur participation, les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription.

Je soussigné (e).....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, et m'engage à le respecter.

Le _____ à _____

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

